

Classement en 2ème catégorie de l'Office de Tourisme



Classement en 2ème catégorie de l'Office de Tourisme

L'office de tourisme a obtenu en décembre 2019 le classement en 2e catégorie pour ses bureaux d'accueil de Vic-Fezensac et de Lupiac.

Ce classement garantit une cohérence et une homogénéité dans les services que l'Office de Tourisme offre aux visiteurs.

En voici, les principaux engagements :

- Mettre à disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Mettre à disposition un conseiller en séjour et diffuser des informations de qualité.
- Faciliter les démarches des touristes.
- Informer gratuitement sur l'offre touristique locale
- Être engagé dans une démarche qualité interne
- Traiter les réclamations et mesurer la satisfaction des touristes.

Cet objectif, inscrit dans le schéma de développement local, est atteint. Il permet, entre autres, à la commune de Lupiac de prétendre au classement de commune touristique et d'engager l'Office de Tourisme dans la démarche qualité, un dossier qui sera traité avec le soutien du Comité Départemental du Tourisme.

Aussi pour cette année 2020, l'Office de Tourisme prévoit une nouvelle édition touristique, trois nouveaux circuits de découverte ludique du territoire d'Artagnan-en-Fezensac et la mise en ligne, pour avril 2020, de son nouveau site internet.

Il poursuivra également son programme d'animations touristiques et culturelles avec le partenariat des associations et des communes du territoire.

Enfin, l'Office de Tourisme vous invite à découvrir la nouvelle exposition, dans ses locaux, de Jean Claude Bayze qui se tiendra jusqu'au 16 mars.



Marché du terroir